



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : générale  
1<sup>er</sup> novembre 2011

Français  
Original : anglais

---

**Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise  
en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection  
du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres  
Troisième session**

Manille, 25-27 janvier 2012

Point 7 de l'ordre du jour provisoire du segment technique

Point 4 de l'ordre du jour provisoire du segment de haut niveau\*

**Programme de travail du Bureau de coordination du  
Programme d'action mondial pour 2012-2016**

**Programme de travail proposé du Bureau de coordination  
du Programme d'action mondial du Programme  
des Nations Unies pour l'environnement pour 2012-2016**

**Introduction**

1. La salubrité des milieux côtiers et marins est essentielle pour le bien-être de l'humanité, le développement durable et la sécurité économique. Les écosystèmes marins et côtiers fournissent des fonctions et des services importants, allant de l'alimentation, le transport et la protection des littoraux naturels contre les tempêtes et les inondations au tourisme et à la récréation, et comportent une grande valeur économique, à la fois directement et indirectement.
2. Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, adopté en 1995 à Washington, est conçu pour être une source d'orientations conceptuelles et pratiques visant à prévenir, réduire, contrôler et éliminer la dégradation du milieu marin découlant de la pollution due aux activités terrestres. Il s'agit du seul programme d'action mondial qui traite de manière explicite des liens entre l'eau douce et les milieux côtiers et marins.
3. La mise en œuvre du Programme d'action mondial incombe principalement aux gouvernements; toutefois, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à titre de secrétariat, est chargé de faciliter sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et international.
4. Beaucoup reste à faire pour protéger le milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. Néanmoins, le Bureau de coordination du Programme d'action mondial du PNUE a réalisé un grand nombre des objectifs programmatiques pour la période 2007-2011 fixés à la deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres qui a eu lieu à Beijing en 2006. Des informations sur les progrès réalisés figurent dans les documents UNEP/GPA/IGR.3/2 et UNEP/GPA/IGR.3/INF/3.

---

\* UNEP/GPA/IGR.3/1.

---

5. Au cours de la période considérée, les ressources disponibles ont limité les travaux du Bureau visant à faciliter la mise en œuvre. Le Bureau a effectué ses tâches de secrétariat par le biais uniquement de quatre administrateurs et d'un personnel de soutien dont le financement a été assuré par le Fonds pour l'environnement du PNUE. Quelques ressources supplémentaires destinées à couvrir les dépenses de personnel et l'exécution du programme ont été mobilisées.

6. La capacité du Bureau à continuer de promouvoir le Programme d'action mondial à titre d'instrument efficace et flexible qui peut être utilisé pour traiter les principales catégories de sources prioritaires, comme indiqué dans les documents UNEP/GPA/IGR.3/2 et UNEP/GPA/IGR.3/INF/3, et exposé dans le document d'orientation pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial (UNEP/GPA/IGR.3/3), dépendra donc des gouvernements, des organisations régionales et multilatérales et d'autres parties prenantes, et de leurs engagements à contribuer à cet effort.

7. Les activités du Bureau au cours de la période 2012–2016 s'aligneront sur les discussions et décisions de politique internationale pour donner un nouvel élan à la mise en œuvre des engagements existants sur le développement durable fondés sur des connaissances scientifiques. Elles aideront également les pays faire la transition vers des démarches de gestion intégrée et à investir dans la qualité de l'eau et l'utilisation plus efficace des ressources dans leurs efforts pour instaurer une économie verte qui utilise pleinement les services écosystémiques côtiers – qui tendent à réduire la pauvreté et la pression sur les écosystèmes – en investissant dans le capital naturel des milieux côtiers et marins et en le préservant. Le programme de travail proposé pour la période 2012–2016 placera le Bureau comme un catalyseur de changement qui favorisera des processus intégrés, un leadership intellectuel et des partenariats en vue de réduire la pression sur les ressources naturelles et l'environnement, tout en améliorant le bien-être et la qualité de vie des êtres humains.

## **I. Portée et objectif**

8. La présente note expose un projet de programme de travail pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la période 2012–2016.

9. Le programme proposé comprend quatre composantes principales : un ensemble d'engagements que les gouvernements prendraient à la troisième session de la Réunion intergouvernementale d'examen en vue d'adopter et de mettre en œuvre diverses politiques et mesures, ainsi que des mécanismes de mise en œuvre appropriés; une série d'actions que les gouvernements et le PNUE approuveraient à la troisième session sur la nature du soutien du Bureau auprès des gouvernements en ce qui concerne l'acquittement de ces engagements; un processus quinquennal – couvrant la période intersessions des réunions intergouvernementales d'examen – par l'entremise duquel les gouvernements et le Bureau maintiendraient la plateforme intergouvernementale que le Programme offre et surveilleraient sa mise en œuvre (composante B du programme de travail); et ses incidences sur le plan des ressources financières pour les gouvernements et le PNUE dans l'exécution des actions mentionnées dans les composantes précédentes (composante C).

10. Dans l'ensemble, le programme de travail continuerait de contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles convenues à l'échelle internationale dans le domaine du développement durable des côtes, des océans et des îles, et de leurs bassins hydrographiques associés, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, la Déclaration de Maurice et la Stratégie de Maurice pour une mise en œuvre plus poussée du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

11. Les activités faciliteraient également l'intégration du Programme d'action mondial dans les cadres de coopération des 18 programmes pour les mers régionales existants et autres mécanismes régionaux, en prenant en compte la nécessité d'adopter des approches différenciées sur le plan régional. En outre, elles faciliteraient les démarches de gestion intégrée, telles que la gestion intégrée des zones côtières, en utilisant le Programme d'action mondial à titre de plateforme intergouvernementale et d'accord mondial non contraignant pour la protection et la gestion des ressources côtières et marines. Dans ce contexte, le programme de travail aiderait les gouvernements à élaborer des programmes d'action nationaux, à établir des cadres pour des mesures réglementaires et politiques (telles que la gestion intégrée des zones côtières) et à s'orienter vers des démarches de gestion écosystémiques dans leurs efforts pour parvenir au développement durable.

12. Le programme servirait par ailleurs d'outil de gestion pour le Bureau; il lui permettrait de consolider son rôle de catalyseur de changement conformément aux engagements des gouvernements et aux objectifs du PNUE, y compris ceux de la Stratégie marine et côtière du Service des zones côtières et marines du PNUE, dont le Bureau forme une partie intégrante. Un outil de suivi pour surveiller les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme figure dans l'annexe à la présente note.

## II. Objectif

13. L'objectif global du programme de travail pour 2012–2016 est de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action mondial aux niveaux national, régional et international et de renforcer cette mise en œuvre par le biais des programmes pour les mers régionales et autres mécanismes régionaux.

## III. Programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial du PNUE pour 2012–2016

14. Le programme de travail pour 2012–2016 présente la manière dont le Bureau tirera parti de l'élan des années passées pour s'engager dans une nouvelle phase axée sur la promotion, la facilitation et la mise en œuvre du Programme d'action mondial de manière intégrée et intersectorielle aux niveaux national, régional et international. Il expose également la manière dont le Programme d'action mondial aidera les gouvernements à comprendre la contribution des écosystèmes marins et côtiers au développement durable et la nécessité d'investir dans la qualité de l'eau et l'utilisation plus efficace des ressources pour tirer pleinement parti des services fournis par les écosystèmes côtiers.

15. À la suite de la démarche proposée, qui est présentée dans le document d'orientation pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial, les gouvernements sont priés de créer et d'appuyer trois partenariats mondiaux au titre du Programme d'action mondial – sur les nutriments, les eaux usées et les déchets marins – dans le cadre du thème général relatif à l'amélioration de la qualité des eaux côtières. Les partenariats seraient chargés d'aider à rassembler les connaissances scientifiques utilisées pour prendre des décisions politiques, et à mobiliser le soutien technique à l'intention des partenaires dans leurs efforts pour attaquer les problèmes soulevés. Les réformes institutionnelles et politiques nécessaires pour promouvoir les concepts d'utilisation efficace des ressources et de réduction de l'empreinte carbonique dans les activités sectorielles principales seraient ainsi impulsées; par voie de conséquence, le Programme d'action mondial serait mis en valeur comme un forum de discussion des problèmes concernant la qualité de l'eau associés à la question plus large de la gestion intégrée des zones côtières. Le programme de travail présenté ci-après expose les thèmes des composantes et les engagements proposés dont les gouvernements devraient s'acquitter avec l'appui du Bureau.

### A. Composante A-1 : Établissement de partenariats pour la gestion de la qualité des eaux côtières axés sur les nutriments, les eaux usées et les déchets marins utilisant des démarches fondées sur l'utilisation plus efficace des ressources et la réduction de l'empreinte carbonique

16. En ce qui concerne les objectifs généraux relatifs à la qualité de l'eau, les gouvernements s'engageraient à mettre en place au cours des cinq années à venir des politiques et des mesures aux niveaux national et régional qui sont nécessaires pour garantir une amélioration considérable de la qualité des eaux côtières. En premier lieu, cet engagement serait réalisé en mettant un nouvel accent sur l'utilisation plus efficace des ressources et la réduction de l'empreinte carbonique par le biais de la gestion écosystémique des eaux usées, des nutriments et des déchets marins, y compris un accord sur des objectifs destinés à limiter, traiter et recycler les rejets d'eaux usées, utiliser les nutriments de manière plus efficace et réduire le flux de déchets dans les zones côtières. En second lieu, les gouvernements créeraient des partenariats multipartites mondiaux sur les nutriments, les déchets marins et les eaux usées et, par l'entremise de ces partenariats, fixeraient des objectifs et établiraient des indicateurs pour améliorer l'efficacité d'utilisation, le traitement et le recyclage, et pour réduire les rejets non traités dans l'environnement naturel.

17. Le Bureau serait chargé de fournir un soutien à chaque partenariat, y compris en élaborant un mandat et des modalités de nature générale à la lumière des engagements pris par les gouvernements quant aux buts, cibles et objectifs associés à chaque partenariat. Le Bureau fournirait un soutien technique aux partenariats dans leurs efforts pour mobiliser un appui auprès des parties prenantes non étatiques et mettre en place des arrangements institutionnels appropriés en vue de leur fonctionnement efficace. Toutefois, il appartiendrait à chaque partenariat d'établir et de renforcer son cadre de gouvernance (par exemple, un comité directeur et d'autres organes) et de convenir de modalités précises de fonctionnement et de l'organisation au quotidien. Tous les partenariats seraient assujettis aux dispositions générales de travail établies au titre de la composante B, ci-après, sur la fourniture de services à la plateforme.

---

## 1. Partenariat mondial sur la gestion des nutriments

18. Les gouvernements sont invités à s'engager à promouvoir l'utilisation durable des nutriments (azote et phosphore) en tirant pleinement parti du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments. Par l'entremise du partenariat et avec l'appui des programmes pour les mers régionales, les gouvernements sont invités à :

- a) Examiner et approuver des mesures visant à promouvoir une meilleure absorption des nutriments apportés par les engrais manufacturés et à réduire, traiter et recycler les rejets de nutriments;
- b) Élaborer, d'ici 2016, des stratégies et des plans de gestion rentables et écologiquement avantageux concernant l'absorption des nutriments afin de contribuer à une réduction des pertes par lessivage de l'azote et du phosphore non absorbés, et leurs incidences environnementales. Ce faisant, moins de nutriments épandus seront gaspillés et des économies financières pourront être réalisées. À la lumière des connaissances actuelles, il est proposé que les gouvernements conviennent d'accroître de 15 à 20 % l'efficacité d'utilisation des nutriments au cours des cinq prochaines années;
- c) Faciliter l'évaluation et la production de connaissances, afin de mieux comprendre la complexité des cycles globaux de nutriments (y compris les concentrations et flux de nutriments dans l'agriculture) et la possibilité de recycler les sources de nutriments organiques (y compris, en particulier, les effluents d'élevage et les boues d'épuration), et mettre au point des pratiques qui accroissent l'efficacité d'utilisation et des options politiques fondées sur des données scientifiques fiables;
- d) Appuyer la poursuite de l'élaboration du Partenariat multipartite mondial sur la gestion des nutriments en tant que mécanisme de mobilisation mondiale et entamer des discussions visant à établir un programme conjoint et à intégrer les meilleures pratiques pour élaborer des politiques, investir et s'engager dans les forums internationaux et régionaux sur les questions relatives à la gestion des nutriments;
- e) Faciliter et appuyer la création de partenariats multipartites sur la gestion des nutriments aux niveaux régional et national analogues au partenariat mondial.

19. Le rôle et les actions du Bureau comprendraient notamment :

- a) Continuer à fournir un soutien au partenariat mondial dans le domaine de la mobilisation d'actions visant à utiliser les nutriments de façon durable et à améliorer de 15 % leur absorption au cours des cinq prochaines années, comme convenu par les gouvernements;
- b) Promouvoir avec les partenaires un réseau d'experts, d'institutions et de gouvernements, y compris du secteur privé, ainsi qu'un système de gestion de l'information en ligne complémentaire, pour faciliter l'échange des enseignements dégagés, des bonnes pratiques et des technologies disponibles et acceptables entre les gouvernements et autres parties prenantes;
- c) Élaborer avec les partenaires des projets de démonstration qui mettent à l'essai des démarches et des technologies novatrices, intégrant les démarches axées sur l'utilisation plus efficace des ressources et la réduction de l'empreinte carbonique dans l'agriculture, la production animale et l'aquaculture;
- d) Fournir un soutien institutionnel par le biais des mécanismes et programmes du PNUE pour aider à mobiliser des ressources financières, notamment en travaillant avec les gouvernements et autres parties prenantes en vue d'appuyer les projets et les donateurs concernant la mise en œuvre d'engagements de partenariat;
- e) Produire une étude et une évaluation mondiale de l'azote et du phosphore, reconnaissant que certaines régions font face à un manque de nutriments pour améliorer les rendements agricoles et que la compréhension du cycle global des nutriments et des concentrations et flux de nutriments est inadéquate comme fondement pour élaborer des options politiques et des pratiques qui assurent une utilisation plus efficace des nutriments;
- f) Assurer un suivi et rendre compte de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux convenus par les gouvernements pour une meilleure absorption des nutriments.

## 2. Partenariat mondial sur les eaux usées

20. Les gouvernements sont invités à s'engager à l'établissement d'un Partenariat mondial sur les eaux usées et à son utilisation en vue de :

- a) Promouvoir et démontrer des démarches de gestion des eaux usées favorables aux pauvres, respectueuses de l'environnement et axées sur le recyclage des ressources tout en préservant les aspects de la gestion des eaux usées relatifs à l'hygiène et la santé;
- b) Rassembler et diffuser les bonnes pratiques pour établir un lien entre la gestion des eaux usées et l'atténuation des changements climatiques, la production agricole, la réduction de la pauvreté et l'utilisation efficace de l'eau;
- c) Démontrer et adopter des mesures permettant d'enlever au moins 80 % et de recycler 70 % des nutriments contenus dans les eaux usées avant de rejeter celles-ci dans l'environnement naturel.

21. Le rôle et les actions du Bureau comprendraient notamment :

- a) Promouvoir avec les partenaires un réseau d'experts, d'institutions et de gouvernements, y compris du secteur privé, ainsi qu'un système de gestion de l'information en ligne complémentaire, pour faciliter l'échange des enseignements dégagés, des bonnes pratiques et des technologies disponibles et acceptables entre les gouvernements et autres parties prenantes;
- b) Élaborer avec les partenaires des projets de démonstration qui mettent à l'essai des démarches et des technologies novatrices, intégrant les démarches axées sur l'utilisation plus efficace des ressources et la réduction de l'empreinte carbonique;
- c) Fournir un soutien institutionnel par le biais des mécanismes et programmes du PNUE pour aider à mobiliser des ressources financières, notamment en travaillant avec les gouvernements et autres parties prenantes en vue d'appuyer les projets et les donateurs concernant la mise en œuvre d'engagements de partenariat;
- d) Mettre au point une matrice technologique pour les technologies liées aux eaux usées, et un document d'orientation sur la réutilisation des eaux usées convenu par les organismes compétents des Nations Unies;
- e) Fournir un soutien en matière de renforcement des capacités pour faciliter la mise en œuvre d'activités prioritaires identifiées aux plans national et régional.

## 3. Partenariat mondial sur les déchets marins

22. Les gouvernements sont invités à s'engager à l'établissement d'un Partenariat mondial sur les déchets marins et à son utilisation en vue de :

- a) Mettre au point des initiatives qui transforment les déchets marins en une ressource utilisable de manière écologiquement durable par l'homme;
- b) Promouvoir et surveiller la mise en œuvre de la Stratégie de Honolulu : une plateforme mondiale pour la prévention, la réduction et la gestion des débris marins;
- c) Élaborer et adopter des objectifs de réduction des déchets marins aux niveaux mondial, régional, national et local;
- d) Surveiller l'ampleur, la nature, la source et les incidences des déchets marins, en particulier leurs incidences sur la santé publique, la biodiversité et le développement économique;
- e) Collaborer avec les organisations mondiales, régionales et sous régionales à améliorer l'efficacité des initiatives multilatérales visant à prévenir, réduire et gérer les déchets marins.

23. Le rôle et les actions du Bureau comprendraient notamment :

- a) Promouvoir avec les partenaires un réseau d'experts, d'institutions et de gouvernements, y compris du secteur privé, ainsi qu'un système de gestion de l'information en ligne complémentaire, pour faciliter l'échange des enseignements dégagés, des bonnes pratiques et des technologies disponibles et acceptables entre les gouvernements et autres parties prenantes;
- b) Appuyer les activités régionales destinées à introduire le partenariat mondial et la plateforme en ligne par l'entremise de pôles régionaux pour faciliter l'élaboration d'instruments de politique régionaux alignés sur la Stratégie de Honolulu;

---

c) Élaborer avec les partenaires des projets de démonstration qui mettent à l'essai des démarches et des technologies novatrices, intégrant les démarches axées sur l'utilisation plus efficace des ressources et la réduction de l'empreinte carbonique;

d) Fournir un soutien institutionnel par le biais des mécanismes et programmes du PNUE pour aider à mobiliser des ressources financières, notamment en travaillant avec les gouvernements et autres parties prenantes afin d'appuyer la mise en œuvre de projets de démonstration et d'engagements de partenariat.

**B. Composante A-2 : Utilisation du Programme d'action mondial comme plateforme pour une démarche cohérente et partagée concernant l'évaluation des services écosystémiques en vue de l'élaboration de programmes d'action nationaux et d'initiatives sur la gestion intégrée des zones côtières axés sur les écosystèmes**

24. Les gouvernements sont invités à s'engager à adopter des démarches écosystémiques pour la gestion des ressources naturelles et l'évaluation des services écosystémiques en convenant d'incorporer la valeur et les avantages des services fournis par les écosystèmes marins et côtiers principaux dans la planification, la gestion et les investissements relatifs aux zones côtières et aux bassins fluviaux associés, y compris l'évaluation des concentrations de carbone dans les écosystèmes côtiers et leur rôle dans le cycle et la purification de l'eau.

25. Le Bureau serait chargé d'élaborer des analyses sur les avantages et les inconvénients entre les services écosystémiques et les secteurs utilisateurs; de mettre au point des méthodes pour l'évaluation des écosystèmes côtiers, y compris l'évaluation des concentrations de carbone, et le rôle et la valeur de ces écosystèmes dans le cycle et la purification de l'eau; et de fournir un soutien technique aux pays concernant l'élaboration de propositions pour accéder au financement lié au carbone.

26. Les gouvernements approuveraient l'utilisation du Programme d'action mondial en s'engageant à incorporer d'ici 2016 les démarches axées sur l'utilisation plus efficace des ressources, la réduction de l'empreinte carbonique et les services écosystémiques, comme indiqué ci-dessus, dans les programmes d'action nationaux existants et prévus et les initiatives sur la gestion intégrée des zones côtières qui ne sont pas visées par les programmes d'action nationaux, et à élaborer des protocoles sur la gestion intégrée des zones côtières dans l'ensemble des programmes pour les mers régionales.

27. Le Bureau serait chargé de mettre au point un ensemble d'instruments politiques pour définir et exposer l'application pratique des démarches axées sur l'utilisation plus efficace des ressources et la réduction de l'empreinte carbonique conjointement avec les partenariats mondiaux sur la gestion des nutriments, les eaux usées et les déchets marins, en les incorporant dans les programmes d'action nationaux et les initiatives sur la gestion intégrée des zones côtières de manière efficace et en temps voulu.

**C. Composante B : Fournir des services à la plateforme du Programme d'action mondial**

28. Les gouvernements s'engageraient à établir un processus, comme indiqué ci-après, en vue de maintenir une participation intergouvernementale active et efficace entre les examens officiels du Programme d'action mondial tous les cinq ans. Cela aiderait à s'assurer que le Programme d'action mondial fournit une plateforme efficace pour convenir et assurer la surveillance des travaux des partenariats présentés au titre de la composante A, en plus d'autres aspects du programme de travail.

29. Le Bureau serait chargé de faciliter et de fournir des services de secrétariat pour les réunions intergouvernementales d'examen, dont le moment serait déterminé par les gouvernements; l'élection d'un Bureau du Programme d'action mondial à la prochaine session de la Réunion intergouvernementale d'examen qui servirait de canal global entre les partenariats créés au titre de la composante A et les gouvernements en général, superviserait le programme de travail et surveillerait la mise en œuvre du Programme d'action mondial; et la tenue d'au moins deux réunions intersessions (par exemple, du Bureau), le cas échéant, en marge des sessions du Conseil d'administration du PNUE afin que les gouvernements et les parties prenantes puissent, notamment, examiner les progrès des travaux des partenariats et d'autres aspects du programme de travail, encourager l'adoption de démarches axées sur les meilleures pratiques et prendre des décisions pour faire face à de nouveaux problèmes particulièrement importants.

**D. Composante C : Incidences financières de la mise en œuvre du programme de travail**

30. En ce qui concerne le soutien que le Bureau fournirait, le programme de travail susmentionné repose sur l'hypothèse qu'au moins quatre administrateurs et un membre du personnel de soutien administratif soient financés par le Fonds pour l'environnement, et qu'environ cinq millions de dollars soient mis à disposition par les gouvernements, autres parties prenantes et partenaires pour appuyer la mise en œuvre des activités exposées dans la présente note. Le niveau et le type d'effectifs proposés sont proportionnels au niveau de personnel engagé pour les travaux relatifs au Programme d'action mondial au cours de la dernière année.

## Programme de travail 2012–2016 : résultats, indicateurs et modes de vérification principaux pour mesurer le succès

Programme de travail	Résultats attendus (d'ici décembre 2016)	Indicateurs (d'ici décembre 2016)	Modes de vérification
Partenariat mondial sur la gestion des nutriments	Partenariat opérationnel, composé d'un large éventail de partenaires.	Au moins 100 gouvernements, organisations, organismes et institutions s'associent au Partenariat mondial sur la gestion des nutriments.	Lettres d'intention de s'associer au partenariat.
		Un comité directeur international efficace et fonctionnel est établi et au moins une réunion du comité est organisée chaque année.	Orientation claire du comité consignée dans les rapports de réunion.
		Une plateforme d'information Internet sur les nutriments est opérationnelle et au moins 30 000 appels de fichier sont consignés mensuellement.	Registre des accès au site Internet.
	Amélioration des connaissances des partenaires sur l'utilisation et les pratiques de gestion des nutriments en accordant une attention particulière aux pratiques agricoles actuelles, à la fixation des prix des engrais et à d'autres politiques appliquées par divers gouvernements, et à leurs incidences sur la santé humaine et l'environnement. Utilisation plus efficace des nutriments dans le cadre d'essais pilotes pour la démonstration de bonnes politiques, et de pratiques et technologies sur le terrain.	Au moins un examen mondial, cinq examens régionaux et 20 examens nationaux sont utilisés pour la prise de décisions aux niveaux respectifs.	Preuve de l'utilisation des informations contenues dans les examens dans le processus décisionnel.
Publication par le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments de quatre énoncés de politique sur l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture et les eaux usées, ainsi que des instruments et des documents d'orientation pour utiliser les nutriments de manière plus efficace.	Des données de référence mondiales, régionales et nationales sur l'utilisation efficace des nutriments sont établies.	Données de référence utilisées pour surveiller les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs du partenariat.	
Programme de surveillance des nutriments opérationnel qui applique les indicateurs relatifs à l'utilisation efficace des nutriments et à la santé des écosystèmes. Au moins quatre réunions mondiales, 10 réunions régionales et 20 consultations	Efficacité d'utilisation des nutriments accrue d'au moins 20 % dans 20 activités pilotes à l'échelle nationale et cinq activités pilotes à l'échelle régionale par le biais de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans sur l'utilisation efficace des nutriments (en coopération avec le Programme pour les mers régionales).  Quatre instruments politiques (agriculture, élevage, aquaculture, eaux usées) sont appliqués pour utiliser les nutriments de manière plus efficace.	Programme de surveillance sur l'utilisation des nutriments incorporé dans les plans sur l'utilisation efficace des nutriments pour démontrer l'utilisation plus efficace des nutriments.  Preuve de l'utilisation des énoncés et des instruments de politique du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans sur l'utilisation efficace des nutriments.	
	Programme de surveillance rendu opérationnel par 20 gouvernements utilisant les indicateurs établis.	Rapports concernant l'utilisation efficace des nutriments, la santé des écosystèmes et d'autres indicateurs reçus de partenaires.	
	Nombre de manifestations organisées, participation à ces manifestations, questions	Rapports de réunion et d'atelier.	



	<p>nationales pour mobiliser le soutien dans le traitement du problème des nutriments, et pour aider les gouvernements à mettre au point un plan ou des stratégies sur l'utilisation efficace des nutriments et introduire les réformes politiques nécessaires.</p> <p>Action conjointe de partenaires pour appuyer 20 initiatives nationales favorisant des réformes politiques et traitant de points chauds.</p>	<p>discutées et décisions adoptées.</p> <p>Nombre de pays ayant introduit une réforme politique.</p>	
Partenariat mondial sur les déchets marins	Partenariat opérationnel, composé d'un large éventail de partenaires et facilité par un forum en ligne promouvant l'Engagement de Honolulu et la Stratégie de Honolulu.	Au moins 20 projets conçus et réalisés en coopération avec diverses parties prenantes pour introduire des réformes et des actions politiques sur le terrain afin d'utiliser les nutriments de manière plus efficace par rapport à des données de référence définies.	Énoncé de projet, études de cas.
		Au moins 100 gouvernements, organisations, organismes et institutions s'associent au Partenariat mondial sur les déchets marins.	Lettres d'intention de s'associer au partenariat.
		Un comité directeur international efficace et fonctionnel est établi et au moins une réunion du comité est organisée chaque année.	Orientation claire du comité consignée dans les rapports de réunion.
		Tenue d'une réunion du partenariat mondial pour examiner la mise en œuvre de la Stratégie de Honolulu.	Registre des accès au site Internet. Rapports de réunion.
		Plateforme ou forum d'information Internet pour les déchets marins opérationnel, comportant au moins 5 000 membres; 50 000 appels de fichier sont consignés mensuellement.	Formulaires d'inscription en ligne.
		Au moins 500 000 personnes souscrivent à l'Engagement de Honolulu.	Instruments de politique.
	Élaboration d'instruments de politique régionaux et nationaux alignés sur la Stratégie de Honolulu.	Cinq instruments de politique régionaux et 10 instruments de politique nationaux alignés sur la Stratégie de Honolulu; discussions en vue d'une prise de décision aux niveaux respectifs.	
	Réduction des flux de déchets solides dans le milieu marin dans 10 sites de démonstration pour la démonstration de bonnes politiques, et de pratiques et technologies sur le terrain.	Au moins 20 % de réduction des déchets solides contaminant le milieu marin et 50 % d'augmentation du recyclage de certains déchets dans des sites de démonstration par le biais de l'introduction de politiques et d'instruments nouveaux reposant sur les mécanismes du marché.	Descriptifs et rapports de projets, rapports de réunion, compilation des meilleures pratiques, directives, entre autres choses.
		Interdiction des sacs de plastique dans au moins	

		<p>cinq pays.</p> <p>Utilisation de matières premières réduite d'au moins 15 % dans des projets de démonstration sélectionnés en collaboration avec l'industrie.</p> <p>Au moins 20 gouvernements et organisations du secteur privé conviennent d'utiliser les meilleures pratiques mises au point par le biais des projets de démonstration.</p> <p>Au moins 50 gouvernements, organisations, organismes et institutions s'associent au Partenariat mondial sur la gestion des eaux usées.</p> <p>Un comité directeur international efficace et fonctionnel est établi et au moins une réunion du comité est organisée chaque année.</p> <p>Système de gestion de l'information en ligne rendu opérationnel pour la gestion des eaux usées facilitant l'échange d'informations intersectorielles, les enseignements dégagés, les bonnes pratiques et les technologies disponibles et acceptables parmi les gouvernements et autres parties prenantes.</p> <p>Au moins 20 000 appels de fichier sont consignés mensuellement après la première année.</p> <p>Une matrice technologique est mise au point pour les technologies liées aux eaux usées et un document d'orientation est approuvé sur la réutilisation des eaux usées par les organismes des Nations Unies compétents.</p> <p>Au moins 10 projets de démonstration sont conçus et réalisés en coopération avec diverses parties prenantes pour introduire des réformes et des actions politiques sur le terrain afin d'améliorer la gestion des eaux usées.</p> <p>Retrait d'au moins 80 % et recyclage de 70 % des nutriments contenus dans les eaux usées, tels que vérifiés dans les sites de démonstration sélectionnés.</p>	
Partenariat mondial sur la gestion des eaux usées	Partenariat intersectoriel opérationnel, composé d'un large éventail de partenaires et facilité par un forum en ligne.		<p>Lettres d'intention de s'associer au partenariat.</p> <p>Orientation claire du comité consignée dans les rapports de réunion.</p> <p>Registre des accès au site Internet.</p> <p>Matrice technologique.</p> <p>Descriptifs de projets.</p> <p>Document d'orientation.</p>
	Gestion améliorée des eaux usées favorables aux pauvres dans des sites de démonstration par l'entremise de démarches et de technologies novatrices incorporant l'utilisation plus efficace des ressources et la réduction de l'empreinte carbonique.		<p>Descriptifs de projets, directives, rapports de surveillance, politiques.</p> <p>Nombre de personnes formées.</p>

<p>Utilisation du Programme d'action mondial comme plateforme intergouvernementale pour l'application de démarches cohérentes et partagées concernant l'évaluation des services écosystémiques et des avantages et inconvénients dans l'élaboration de programmes d'action nationaux et d'autres cadres politiques, tels que les initiatives sur la gestion intégrée des zones côtières, axés sur les écosystèmes.</p>	<p>Des programmes d'action nationaux et d'autres cadres politiques, tels que les initiatives sur la gestion intégrée des zones côtières, axés sur les écosystèmes, sont mis en œuvre et présentent des résultats clairs en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'eau et des fonctions écosystémiques.</p>	<p>Au moins 10 gouvernements et organisations du secteur privé conviennent d'utiliser les meilleures pratiques élaborées par l'entremise des projets de démonstration et des activités de renforcement des capacités.</p> <p>La qualité de l'eau et les fonctions écosystémiques sont améliorées dans au moins 10 pays à la suite de la mise en œuvre de programmes d'action nationaux et d'autres cadres politiques axés sur les écosystèmes utilisant l'évaluation des services écosystémiques.</p>	<p>Études et rapports documentant l'amélioration de la qualité de l'eau et des fonctions écosystémiques.</p>
<p>Fourniture de services à la plateforme du Programme d'action mondial.</p>	<p>Des instruments normalisés et des documents d'orientation sont élaborés et convenus par la plateforme du Programme d'action mondial pour la mise en œuvre de programmes d'action nationaux et d'autres cadres politiques, tels que les initiatives sur la gestion intégrée des zones côtières, axés sur les écosystèmes.</p> <p>Examens intergouvernementaux et activités intersessions identifiant de nouveaux problèmes principaux, fixant des objectifs et confirmant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial.</p>	<p>Au moins quatre instruments et documents d'orientation sont utilisés par au moins 20 pays pour réviser et mettre en œuvre les programmes d'action nationaux et autres cadres politiques axés sur les écosystèmes.</p> <p>Au moins deux réunions intersessions sont tenues.</p> <p>Au moins cinq nouveaux problèmes principaux sont identifiés et au moins cinq objectifs intergouvernementaux sont fixés.</p>	<p>Plans de mise en œuvre et rapports d'activités sur des programmes d'action nationaux ou des initiatives sur la gestion intégrée des zones côtières de pays documentant l'application et les incidences des instruments et des documents d'orientation.</p> <p>Rapports de réunion.</p>